

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
3 Août 2015**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 3 août 2015, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Langis Proulx, maire-suppléant.

Sont présents:

Monsieur Benoit Ladrie
Monsieur Dave Côté
Monsieur Miguel Thibeault
Madame Julie Lacroix-Danis
Madame Sylvie Voyer

Formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

3 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Monsieur Langis Proulx, maire-suppléant, souhaite la bienvenu à tous et explique qu'il remplace M. Detroz. Un moment de silence est demandé pour les personnes malades dans notre paroisse.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 079-15

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2015

Résolution No 080-15

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que l'on adopte le procès-verbal du 6 juillet 2015. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2015.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 081-15

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 JUILLET 2015

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	2 626.04\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	573.39\$
Dépenses compressibles :	36 969.74\$
Remboursement /intérêt sur prêt temporaire :	221.35\$
Remises gouvernementale :	4 254.41\$
Salaire des employés :	11 902.78\$

Total des dépenses pour juillet 2015 : 56 547.71\$

REVENUS AU 31 juillet 2015

Arrondissement :	0.01\$
Intérêts-arrières de taxes :	132.48\$
Int. sur mutation :	1.48\$
Location de local :	290.00\$
Loyer :	30.00\$
Mutation :	261.60\$
Permis :	200.00\$
Photocopies :	273.27\$
Taxes foncières générales :	35 583.01\$
Vente ferreux :	122.50\$

Total des revenus pour juillet 2015 : 36 894.35\$

Solde en banque au 31 juillet 2015 : 261 832.48\$

INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SÉCURITÉ AU GARAGE MUNICIPAL
Résolution No 082-15

IL est proposé par Miguel Thibeault et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, mandate madame Nadia Lavoie, Directrice générale/secrétaire-trésorière à faire installer deux (2) caméras de sécurité à l'extérieur du garage municipal par la compagnie Alarme 911, ainsi que l'installation de l'internet par Télus, le coût des travaux sont évalués entre mille dollars (1000.00\$) et mille cinq cents dollars (1500.00\$).

FRAIS DE COURS POUR MADAME NADIA LAVOIE
Résolution No 083-15

IL est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte les frais de formation en ligne pour madame Nadia Lavoie de mille deux cents six dollars et neuf sous (1 206.09\$) qui comprennent trois cours avec l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).

ACHAT DE HUIT CHAISES POUR LA SALLE DU CONSEIL
Résolution No 084-15

IL est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, mandate monsieur Langis Proulx, conseiller à faire l'acquisition de huit (8) chaises pour la salle du conseil, le montant maximum octroyé est de deux cents cinquante dollars (250.00\$) par chaise.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues.

ABATAGE D'ARBRES DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DES LOTS INTRA AU CHEMIN DE LA CÔTE-À-LOUIS
Résolution No 085-15

IL est proposé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte la soumission de monsieur Réal Ouellet au montant de six cents soixante dollars (660.00\$) pour les travaux d'abatage d'arbres dans l'emprise du chemin à la hauteur des lots intra lors du nettoyage de fossés au chemin de la Côte-à-Louis.

INSPECTION DES VÉHICULES MUNICIPAUX
Résolution No 086-15

IL est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte la soumission de monsieur David Lavoie au coût de cinq cents dollars

(500.00\$) pour entreprendre l'inspection mécanique des véhicules municipaux en conséquence de prendre les décisions nécessaires dans les futurs achats.

INSTALLATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATIONS POUR LES CHEVAUX ET LA REMISE À NIVEAUX DES AUTRES PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution No 087-15

IL est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, mandate monsieur Steeve Proulx, inspecteur municipal, à faire l'installation des panneaux de signalisation pour les chevaux sur le Chemin du Cenellier Est et Ouest et faire la mise à niveau des panneaux de signalisations sur le territoire de la municipalité et ce avant le 30 septembre 2015 le tout selon les normes du Ministère des Transports. Par la suite d'en aviser par écrit la direction lorsque les travaux seront faits.

REDEVANCE A LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCELLIN POUR L'ENTENTE DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Résolution No 088-15

IL est proposé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, verse la somme de deux mille quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingts sous (2 090.80\$) à la municipalité de Saint-Marcellin comme il a été convenu lors de l'entente du regroupement des services pour les collectes des matières résiduelles.

TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE RIVIÈRE-VERTE EST

Résolution No 089-15

IL est proposé par Miguel Thibeault et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, mandate monsieur Steeve Proulx, inspecteur municipal d'effectuer les travaux nécessaires au Chemin de la Rivière-verte Est, selon les normes du Ministère de l'Environnement. Les travaux seront supervisés par monsieur André Hupé, ingénieur forestier Du Groupe Nyctale, au moment que celui-ci le jugera opportun.

PEINDRE LE MODULE DE JEUX

Résolution No 090-15

IL est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, mandate madame Marie-Claude Parent, journalière à effectuer la peinture sur les modules de jeux et ce avant l'automne, les frais de peinture seront absorbés par la municipalité.

FABRICATION D'UN COFFRE PRÊTS A JOUET POUR LE PROGRAMME OPÉRATION WIXX

Résolution No 091-15

IL est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, mandate madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.-très, à trouver quelqu'un pour la fabrication d'un coffre en bois avec un budget de cent vingt-cinq dollars (125.00\$) qui sera installé a l'extérieur sur le terrain des Loisirs, celui servira pour les jouets reçus du programme opération WIXX, le dit coffre prêts à jouer sera disponible à la population.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h20 à 19h26.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Langis Proulx, maire-suppléant, donne lecture du rapport des activités mensuelles de monsieur Yves Detroz, maire, qui est absent et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h42 à 20h50.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 092-15

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Benoit Ladrie que la séance soit levée. Il est 20h02.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2015

.....
Langis Proulx, Maire-suppléant

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. /sec.-trés.